

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 1 sur 6
--	----------------------------------	------------------------------------

PROCES VERBAL DE REUNION

Date : 17/10/2024 à 20h30	Lieu : Salle du Conseil Municipal
---------------------------	-----------------------------------

Membres :
Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent excusé : aucun absent

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE	Date de diffusion : 21/10/2024
-----------------------------	--------------------------------

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 6
--	----------------------------------	--

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Point budgétaire
2. DIA REGNARD/MECHIN-BONNET
3. Achat Grange
4. Révision loyer grange Grand Aire
5. Révision loyer appartement et garage Maison NIZIER
6. Économies d'énergie
7. Rapport d'activités 2023 de l'agglomération du Gard Rhodanien
8. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité le rajout d'un point à l'ordre du jour « Rapport d'activités 2023 de l'agglomération du Gard Rhodanien ».

1 POINT BUDGETAIRE

Au 17 octobre, l'avancement budgétaire est le suivant :

Fonctionnement

- Des dépenses de 228 806 € en retrait de 13.2 % par rapport à l'objectif en raison principalement de travaux non encore réalisés sur le colombarium et des places de parkings
- Des recettes de 312 049 € en dépassement de 2.9 % par rapport à l'objectif.
- Un résultat d'environ + 74 000 €

Investissement

Les principales dépenses du premier semestre (200 300 €) portent principalement sur :

- Bistrot de Pays, chauffage mairie, chauffe-eau école classe CE1/2, escalier épicerie : 157 700 €
- Emprunts : 38 000 €
- Point spécifique sur le Bistrot de Pays
 - Les dépenses budgétisées étaient de 154 911 € pour des dépenses réelles de 131 644.95 € HT. Les subventions obtenues sont de 111 451 € soit 84.66 % des dépenses réelles plafonnées à 80 %.
- Les recettes de l'année seront supérieures à l'objectif en raison de l'obtention des subventions sur le bistrot de Pays non prévues dans le budget initial.

Trésorerie

- La trésorerie à date est de 177 787 €

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 6
--	----------------------------------	--

2 **DIA REGNARD/MECHIN-BONNET**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide ne de pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse située sur les parcelles C614 et 627 de superficie totale 954 m².

3 **ACHAT GRANGE RUIZ**

Le conseil municipal a examiné en mai 2024 l'opportunité d'acheter le garage de M. José RUIZ situé sur la parcelle constructible B 858 de superficie 351 m² comprenant un bâtiment en excellent état de 200 m² au sol environ. Le bâtiment est relié aux réseaux Eau, Assainissement et Electricité et équipé de douche et WC. Le prix de vente est fixé à 75 000 €. Après avoir examiné le dossier, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour l'achat du bien.

Ce jour, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'engager avec M et Mme RUIZ toutes les actions relatives au projet, compromis de vente, vente définitive, ...
- DONNE pouvoir à M. Le Maire et à ses adjoints pour signer tous les actes et documents liés à ce dossier.

L'achat se fera sur les fonds propres de la commune, sans emprunt, la trésorerie le permettant aisément.

4 **REVISION LOYER GRANGE GRAND AIRE**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité la révision du loyer de location de la grange Sud de la Grande Aire selon l'augmentation de l'indice INSEE.

5 **REVISION LOYER APPARTEMENT ET GARAGE MAISON NIZIER**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité la révision du loyer de location de la Maison Nizier et de son garage selon l'augmentation de l'indice INSEE.

6 **ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

L'agglomération du Gard Rhodanien va proposer prochainement (décembre) un dispositif d'économies d'énergie innovant pour les foyers chauffés à l'électricité. Non seulement il permettra de mieux suivre sa consommation et programmer son chauffage grâce à un thermostat connecté, mais en plus de réaliser un geste écologique et solidaire, au profit de tous.

En effet, en cas de déséquilibre sur le réseau électrique, le dispositif peut optimiser en temps réel la consommation des radiateurs ou autres appareils de chauffage comme la pompe à chaleur, qui sont les plus énergivores du foyer, tout en préservant le confort du foyer. C'est ce que l'on appelle le pilotage intelligent de la consommation.

La société Voltalis est en charge du déploiement du dispositif. Voltalis équipera **gratuitement** les logements chauffés électriquement avec un thermostat. Relié à chacun des radiateurs ou à une pompe à chaleur, il permet de les piloter facilement et d'optimiser leur consommation. De plus, aux moments où le réseau en a besoin, la technologie Voltalis peut agir en temps réel pour réduire brièvement la consommation de dizaines de milliers d'appareils, tout en préservant le confort des occupants. Le réseau est alors soulagé et retrouve son équilibre, sans avoir à lancer de productions polluantes.

La mairie réalisera prochainement une enquête pour recenser les foyers intéressés.

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 6
--	----------------------------------	--

7 RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE L'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Le Maire a répondu aux questions sur le rapport qui avait été préalablement diffusé au conseil municipal. Ce rapport est disponible en mairie et consultable par tout habitant qui le souhaite.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Jumelage commune italienne

La commune italienne de Aisone pourrait être jumelée avec LE PIN, sur proposition d'un habitant. Cette proposition a été accueillie très favorablement mais après en avoir examiné l'opportunité le conseil municipal considère que la commune proposée est géographiquement trop éloignée et difficile d'accès.

8.2 Epicerie

Les comptes définitifs de l'année 2023 sont les suivants :

- Recettes (Chiffre d'affaires net) : 47 440 €
- Dépenses : 41 436 €
- Résultats : 6 004 €

Une newsletter sera transmise à la population par la mairie pour tenter une relance de l'activité.

8.3 Calendrier

Le calendrier municipal est le suivant :

- Réunion communication : 31/10 à 10h30
- Vœux du maire et repas des aînés : 11 janvier 2025
- Fête de la soupe : 2 février 2025
- Soirée Marseillaise (avec repas aïoli) à la salle des fêtes : 29 mars 2025

Le dossier ABC est reporté à mars avec pour conséquence le report du recrutement d'un volontaire du service civique en septembre.

Un repas « international » pour les habitants du village, préparé par les résidents non français, de différentes nationalités, installés au village village, pourrait être organisé en aout.

8.4 Budget 2025

Présenté en Conseil des ministres le 10 octobre 2024 par Antoine Armand, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et par Laurent Saint Martin, ministre chargé du Budget et des Comptes publics, le projet de loi de finances 2025 présente les choix fiscaux et budgétaires du Gouvernement pour l'année 2025. Le principal constat est que sans effort de redressement, le déficit public pourrait atteindre environ 7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en décembre 2025. Afin d'y remédier, le Gouvernement propose une série d'actions pour ramener le déficit à 5 % du PIB d'ici fin 2025.

Pour y parvenir, des mesures de maîtrise budgétaire de 60,6 milliards d'euros sont proposées dans le projet de loi de finances 2025, notamment, 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques dont 21,5 milliards pour l'État, 14,8 milliards pour la Sécurité sociale et 5 milliards pour les collectivités territoriales, 19,3 milliards d'euros d'augmentation des recettes via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées.

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 6
--	----------------------------------	--

Les collectivités locales seront notamment impactées par le FCTVA, la DGF et les subventions, ceci impliquant donc une réduction des recettes pour notre commune comme pour les autres.

Le Débat d'Orientations Budgétaires que le conseil municipal conduira en décembre intégrera ces éléments.

8.5 Voirie










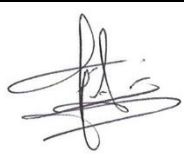
Un Panneau « voie sans issue » sera mis en place au Chemin du Mas de l'Agathe

Un panneau « Stationnement interdit » sera remis devant le lavoir avec rappel systématique à ceux qui ne le respecteraient pas.

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 6 sur 6

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	